

## COMMUNIQUÉ

Embargo 21 juin 8 h

### **Injonction pour faire cesser la pratique illégale de Patrice Trudeau**

Montréal, le 21 juin 2017 – Le Collège des médecins du Québec, l'Ordre des chiropraticiens du Québec et l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec ont obtenu conjointement hier de la Cour supérieure une injonction provisoire afin de contraindre monsieur Patrice Trudeau à cesser immédiatement d'exercer une activité professionnelle réservée à leurs membres respectifs. Au cours des derniers mois, les trois ordres professionnels ont enquêté conjointement sur la pratique de Patrice Trudeau qui effectue des manipulations sur des patients.

Au terme de cette enquête, le Collège des médecins a déposé contre monsieur Trudeau 85 accusations reliées à la pratique illégale de la médecine. L'Ordre professionnel de la physiothérapie et l'Ordre des chiropraticiens du Québec ont déposé respectivement 24 accusations de pratique illégale pour avoir posé des gestes réservés à leurs membres. De plus, les trois ordres ont déposé chacun une accusation contre le Centre d'énergie Alpha de Québec où monsieur Trudeau travaille. L'injonction obtenue sera maintenue jusqu'au 29 juin 2017 à 16 h.

Au Québec, le *Code des professions* autorise uniquement trois professionnels de la santé à pratiquer des manipulations articulaires et vertébrales, une technique de traitement sécuritaire lorsqu'effectuée par des professionnels dûment qualifiés. Ces professionnels sont les médecins, les chiropraticiens et les physiothérapeutes qui possèdent une attestation à cet effet.

Le Collège des médecins du Québec, l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec et l'Ordre des chiropraticiens du Québec ont pour mission de protéger le public et d'assurer la qualité des soins offerts à la population québécoise.

Renseignements :

Leslie Labranche  
Relationniste de presse  
Collège des médecins du Québec  
Ligne médias : 514 933-4179

Julie Degranpré  
Directrice des communications  
Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec  
514 351-2770, poste 247  
Cellulaire : 514 208-4522

Daniel Hansen  
Ordre des chiropraticiens du Québec  
Cellulaire : 514 707-5503